

3 LIZ
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 33 704 euros
Siège social : 73 Allée Kleber
34000 MONTPELLIER
494 563 968 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} JUILLET 2025

Proposition de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 61 912,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	61 912,10 euros
------------------------	-----------------

Absorption des pertes antérieures <i>(au compte « report à nouveau »)</i>	61 394,17 euros
---	------------------------

Solde	517,93 euros
--------------	---------------------

A la réserve légale <i>(qui se trouve ainsi entièrement dotée)</i>	0,87 euro
--	------------------

Solde	517,06 euros
--------------	---------------------

En totalité au compte « autres réserves »
qui s'élève ainsi à 517,06 euros.

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Associée Unique le 1^{er} juillet 2025

Cette décision est adoptée

Certifié conforme
La Gérance

